

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026
Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant présentation de l'avant-projet de réhabilitation des vestiaires du stade Felix GALIAZZO en vue de sa validation et du dépôt du permis de construire.

Rapporteur Manuella HAMEL

Depuis plusieurs mois le cabinet LDA architecture travaille sur le projet de réhabilitation des vestiaires et du club house du stade Félix GALIAZZO. Ces locaux sont marqués par un état de dégradation important qui ne permet plus d'accueillir les utilisateurs dans de bonnes conditions. Un groupe de travail a donc été constitué et de nombreuses réunions de travail ont permis de faire évoluer le projet.

Le cabinet a pu présenter le 24 juin dernier en commission de travaux le projet aux élus qui étaient présents en nombre. Cette réunion a permis d'apporter les derniers éléments de réflexion de l'avant-projet. Un point d'étape doit être marqué par la validation de l'avant-projet. Les prochaines étapes seront de finaliser le projet, de déposer le permis de construire et d'étudier le plan de financement.

Le projet comprend :

- La démolition des anciens locaux
- La construction d'un soutènement séparatif des propriétés voisines
- La construction de 2 blocs séparatifs : 1 bloc club house bureaux administratifs, 1 bloc vestiaire
- La réfection des couches de surfaces et le traitement des eaux pluviales superficielles.

L'estimation du projet s'établit à 1 326 620 euros TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu :

- Approuve cet avant-projet,
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs et partenaires,
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de permis de construire

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY

Le Maire,
Adrien JEHENNE

